



## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



*Jeudi 22 septembre 2022*

	<u>Présents</u>	<u>Absent</u>	<u>Procuration à</u>
Pierre SENECHAL	X		
Valentino ALLART	X		
Annie Claude FOURNIER		X	Valérie TIELEMANS
Guillaume VEGA		X	Olivier EVRARD
Virginie BARLET	X		
Patrick BECQUET	X		
Monique DEFONTAINE	X		
Martine GLODEK	X		
Jean Michel HULOT	X		
Geneviève BACQ	X		
Valérie TIELEMANS	X		
Laurent BINIENDA	X		
Jérôme BRUYERE	X		
Sabine VANDOMME (secrétaire de séance)	X		
Virginie NOE	X		
Olivier EVRARD	X		
Jean Louis WOUTS	X		
Bernadette CAMPHIN		X	Jean-Louis WOUTS
Alain DUFRESNE	X		

### **Ouverture de séance : 19h00**

#### Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2022
2. Dispositif d'aide à l'investissement
3. Programme Local de l'Habitat - ajourné
4. Acquisition de parcelles de terrain AD 912 et 914
5. Acquisition de parcelles de terrain AD 951 et 953
6. Cession de la parcelle AD 860
7. Convention avec l'entreprise BIRDZ
8. Subvention à l'association de tennis de table
9. Marché intercommunal – Le Panier Local
10. Convention cynégétique pour le Bois des Bruyère
11. Sorties culturelles
12. Organisation d'un week-end « remise en bière »

13. Motion communes minières

14. Questions diverses

## 1. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2022

**Pierre SENECHAL** : Des remarques ?

**Jean-Louis WOUTS** : Juste par rapport à la transcription des votes sur le point n°3, travaux de protection incendie, en fait il y a 4 thèmes dispositif d'aide à l'investissement le n°4, bail commercial le n°5 et le sujet sur la rémunération du personnel, c'est juste la retranscription des votes où il est noté en fin de paragraphe à chaque fois sur les 4 thèmes adopté à l'unanimité et en face c'est noté 16 voix, alors qu'on a voté pour, donc c'est l'unanimité et c'est 19 voix.

**Pierre SENECHAL** : On corrigera.

**Jean-Louis WOUTS** : Sur le point n°7, en fin de paragraphe il est noté à l'unanimité alors que notre groupe s'est abstenu.

**Olivier EVRARD** : Je ne suis pas sûr de ça. Quand vous vous abstenez, vous ne participez pas au vote. Et donc à partir de là si on est 16 à voter pour c'est l'unanimité des votes exprimés. Je l'ai vérifié plusieurs fois.

**Jean-Louis WOUTS** : Alors quand on dit à la majorité ça veut dire quoi ?

**Olivier EVRARD** : eh bien nous on aurait voté 16 voix pour et 3 contre. Si vous aviez voté contre, c'était à la majorité.

**Jean-Louis WOUTS** : D'accord.

**Pierre SENECHAL** : On vous donnera l'article si vous voulez.

**Jean-Louis WOUTS** : Oui, je veux bien.

**Pierre SENECHAL** : Pas de problème.

### Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.**

## 2. Dispositif d'aide à l'investissement – commerces de proximité

**Pierre SENECHAL** : La parole est à Sabine VANDOMME.

**Sabine VANDOMME** : Oui, alors pour faire suite donc au dernier Conseil Municipal où on a voté la mise en place du dispositif d'aide à l'investissement, nous avons reçu une demande qui a donc été étudiée en Commission des Finances.

Vu l'article L2121-29 du CGCT qui dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu l'article L2251-3 du CGCT précisant que lorsque l'initiative privée est défailante ou insuffisante pour assurer la création ou le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural, la commune peut confier la responsabilité de le créer ou de le gérer à une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou à toute autre personne ; elle peut aussi accorder des aides, sous réserve de la conclusion avec le bénéficiaire de l'aide d'une convention fixant les obligations de ce dernier.

La commune de Givenchy en Gohelle a créé une aide financière à l'investissement pour la création ou la reprise de commerces de proximité sur la commune par délibération du conseil municipal du 23 juin 2022.

La commune vise à apporter son soutien financier afin de dynamiser la commune et offrir de nouveaux services à ses habitants.

Pour rappel, les commerces de proximité bénéficiaires sont les établissements situés sur le territoire communal et qui satisfont les conditions suivantes :

- En création ou reprise de commerce de proximité
- Inscrit au registre du commerce et des sociétés ou justifiant d'une double immatriculation au répertoire des métiers et au registre des commerces et des sociétés
- Activité non existante sur la commune
- Implanté sur la commune dont le nombre d'emploi est compris entre 1 et 10
- Accueillant du public et avec une surface de vente supérieure à 5 m<sup>2</sup> sur la commune
- Entrant dans les catégories : commerce de 1<sup>ère</sup> nécessité, commerce de proximité
- Dont le chiffre d'affaires prévisionnel pour une création est inférieur à 500 000 € et pour une reprise inférieure à 1 000 000 €.

Un rapporteur de la commission des finances fait le retour de l'étude du dossier reçu le 29/08/2022.

Il s'agit du dossier de la Boulangerie les deux amis.

Le dossier est complet.

La demande porte sur l'acquisition d'équipements professionnels pour une dépense de 188 701.01 euros HT.

La commune pourrait intervenir à hauteur de 30 % maximum des dépenses d'investissement hors taxes. Le montant maximum de subvention est de 20 000 euros.

Si l'avis est favorable, une convention sera établie rappelant les obligations de chaque partie et les modalités de versement de l'aide.

Il est proposé à l'assemblée :

- D'accorder l'aide communale d'aide à l'investissement d'un montant plafonné de 20 000 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et tous autres documents nécessaires,
- Dit que l'enveloppe allouée de 20 000 euros est inscrite au chapitre 204/article 20421 du budget primitif.

**Sabine VANDOMME** : *Donc la Commission des Finances s'est réunie hier soir et a voté à la majorité la validation du dossier.*

**Pierre SENECHAL** : *Le débat est ouvert.*

**Alain DUFRESNE** : *C'est plus une question, si vous n'utilisez pas les 20 000 € est-ce qu'il y a un report sur l'année suivante ?*

**Pierre SENECHAL** : *Non, ce sera toujours 20 000 €, dans la délibération c'était écrit comme ça.*

**Sabine VANDOMME** : *Là en l'occurrence on n'a eu qu'une seule demande.*

**Alain DUFRESNE** : *Là ça a démarré un peu tard, c'est au mois de Juin que le dossier part au Conseil Municipal donc il y aura peut-être d'autres candidats ? Le pharmacien peut-être ? Non, j'ai vu le pharmacien qui m'a dit que les professions libérales ne pouvaient pas.*

**Pierre SENECHAL** : *Non, il n'y a pas le droit. D'autres remarques ? D'autres questions ?*

**Vote :**

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

## Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

### 3. Programme Local de l'Habitat – point ajourné

Point ajourné

### 4. Acquisition de parcelles de terrain AD 912 et 914

Monsieur BAHEUX est propriétaire des parcelles non bâties cadastrées AD 912 et AD 914 qui se trouvent rue Jean Jaurès. Ces parcelles sont en partie en zone naturelle et aménageable.

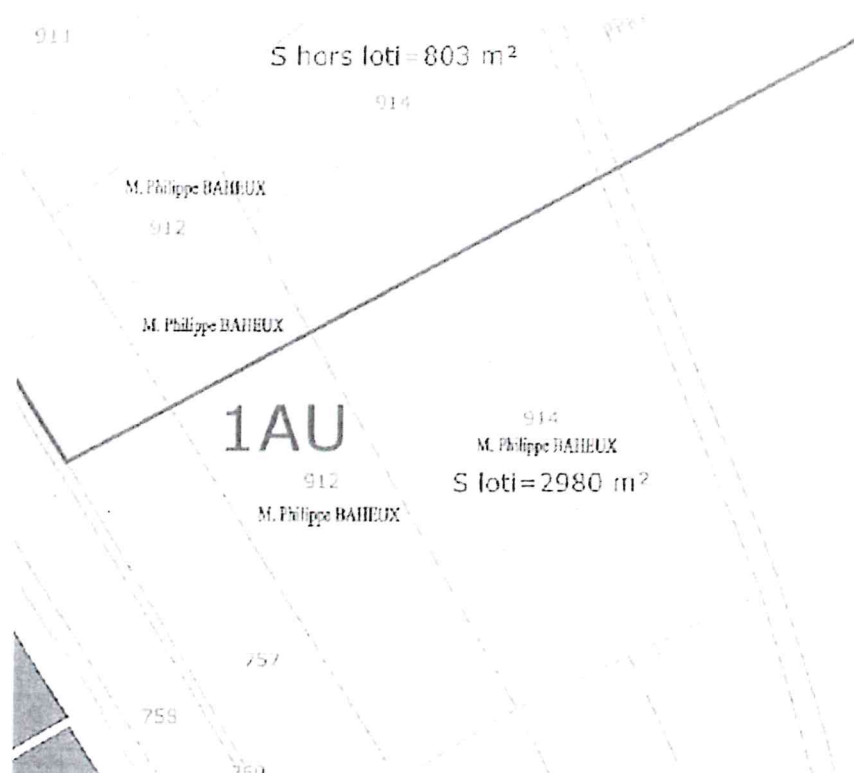
Toutefois, les parcelles sont limitrophes de la zone d'aménagement derrière l'école maternelle.

Monsieur BAHEUX a fait connaître à la municipalité son intention de vendre ces parcelles d'une contenance de 3 783 m<sup>2</sup>.

Le pôle d'évaluation domaniale de la direction départementale des finances publiques du Pas de Calais a été consulté pour déterminer la valeur des parcelles.

La valeur des 2 parcelles est de 48 700 euros.

Le propriétaire propose une cession amiable pour un montant de 50 000 euros.



Il est proposé à l'assemblée :

- D'acter l'acquisition des deux parcelles cadastrées AD 912 et 914 appartenant à Monsieur BAHEUX d'une superficie totale de 3 783 m<sup>2</sup>.
- Fixe le prix d'acquisition à 50 000 euros,
- Dit que les frais seront à la charge de la commune,
- Dit que le notaire mandaté sera Maître WEMAERE, notaire à Neuville Saint Vaast,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son délégué pour réaliser l'acquisition et toutes démarches nécessaires.

**Alain DUFRESNE** : Quelle est la plus-value apportée à la commune ? Est-ce qu'il y a un projet derrière ?

**Pierre SENECHAL** : C'est d'être propriétaire et maître de ce terrain. Dans la mesure où nous sommes propriétaires d'autres parcelles, effectivement si un particulier ou un privé vend sa parcelle, il faudra obligatoirement que celui qui travaille dessus négocie avec nous. On aura nous notre mot à dire.

**Alain DUFRESNE** : Donc il n'y a aucun projet ?

**Pierre SENECHAL** : Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de projet.

**Alain DUFRESNE** : Dans l'immédiat ?

**Pierre SENECHAL** : Je n'ai pas dit le contraire, il faut voir ce que les propriétaires privés veulent. Nous nous ne sommes pas propriétaire de tous les terrains, loin de là. Ceux sont les propriétaires qui tiennent la clef du problème. Mais après, au niveau projet on a toujours annoncé que cette zone-là était constructible.

**Jean-Louis WOUTS** : Ça veut dire éventuellement lotissement ?

**Pierre SENECHAL** : Pourquoi pas.

**Alain DUFRESNE** : Sur un des terrains il y a un forage, c'est pour voir l'imperméabilité je suppose ?

**Pierre SENECHAL** : Non, ce n'est pas un forage. Un forage c'est lorsqu'on fait un puits pour aller y chercher de l'eau. Il y a eu un test, mais ce n'est pas sur ces parcelles-là.

**Jean-Louis WOUTS** : Juste pour information, quand on parle du poumon vert, est-ce que ces parcelles en font partie ?

**Pierre SENECHAL** : Bien sûr.

**Vote :**

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.**

**5. Acquisition de parcelles de terrain AD 951 et 953**

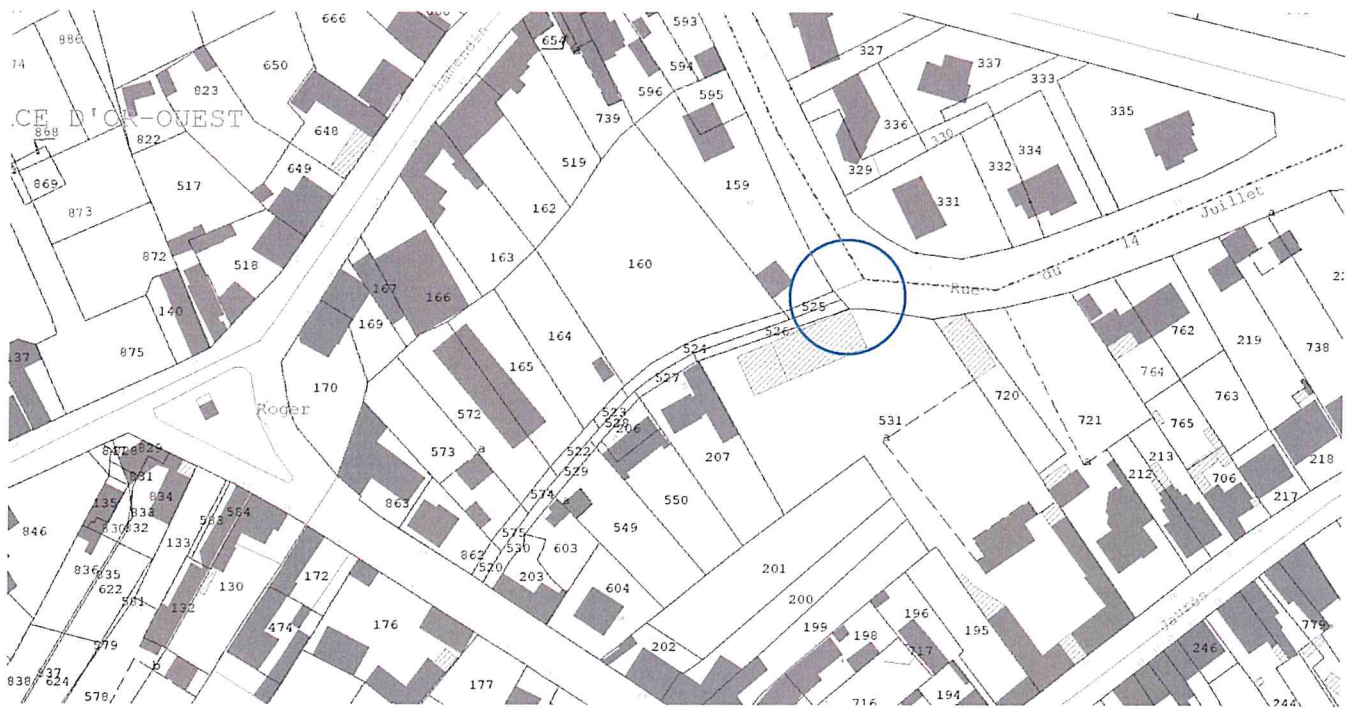
Monsieur et Madame EEKHOUT sont propriétaires des parcelles non bâties cadastrées AD 951 et AD 953 qui se trouvent rue du 14 juillet. Ces parcelles sont en zone urbaine au Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur et Madame EEKHOUT ont fait connaître à la municipalité son intention de vendre ces parcelles d'une contenance de 55 m<sup>2</sup>.

Le propriétaire propose une cession à amiable à l'euro symbolique.

Il est proposé à l'assemblée :

- D'acter l'acquisition des deux parcelles cadastrées AD 951 et 953 appartenant à Monsieur et Madame EEKHOUT d'une superficie totale de 55 m<sup>2</sup>.
- Accepte l'acquisition à l'euro symbolique,
- Dit que les frais seront à la charge du vendeur,
- Dit que le notaire mandaté sera le notaire de la famille EEKHOUT, Maître MEILLIER à Arras,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son délégué pour réaliser l'acquisition et toutes démarches nécessaires.



**Jean-Louis WOUTS** : Quelle est la finalité ?

**Pierre SENECHAL** : Il y a un petit chemin qui se dessine. Il est divisé en plusieurs petits bouts de propriétaires. Nous avons tout intérêt à être plus tard propriétaire de ce chemin. De toute façon je vous l'ai déjà dit Monsieur WOUTS, chaque fois que la commune pourra acheter, ce n'est pas pour nous, mais ceux qui dans 20 ans, dans 30 ans, auront la charge de la commune, ils seront certainement contents d'avoir des bouts de terrains, des parcelles pour au moins avoir leur mot à dire. D'ailleurs vous voyez la 160 elle est énorme, elle est belle, actuellement elle est constructible mais on ne peut pas la construire puisque pour pouvoir la construire il faut passer sur des parcelles privées qui sont des chemins et actuellement les propriétaires privés ne donnent pas leur autorisation, et nous on aura notre mot à dire. Ça peut toujours être intéressant.

**Vote :**

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.**

## 6. Cession de la parcelle de terrain AD 860

Comme le prévoit l'article L.3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques applicable aux biens relevant du domaine privé, « Les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics cèdent leurs immeubles ou leurs droits réels immobiliers, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales. ». En l'occurrence, les articles L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 du Code général des collectivités territoriales prévoient que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par les collectivités territoriales ou leurs groupements donne lieu à une délibération motivée de leur organe délibérant portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Monsieur le Maire expose que la ville est propriétaire d'une bande de terrain de forme irrégulière cadastrée AD 860 d'une contenance de 41 m<sup>2</sup> située rue Marcel Sembat.

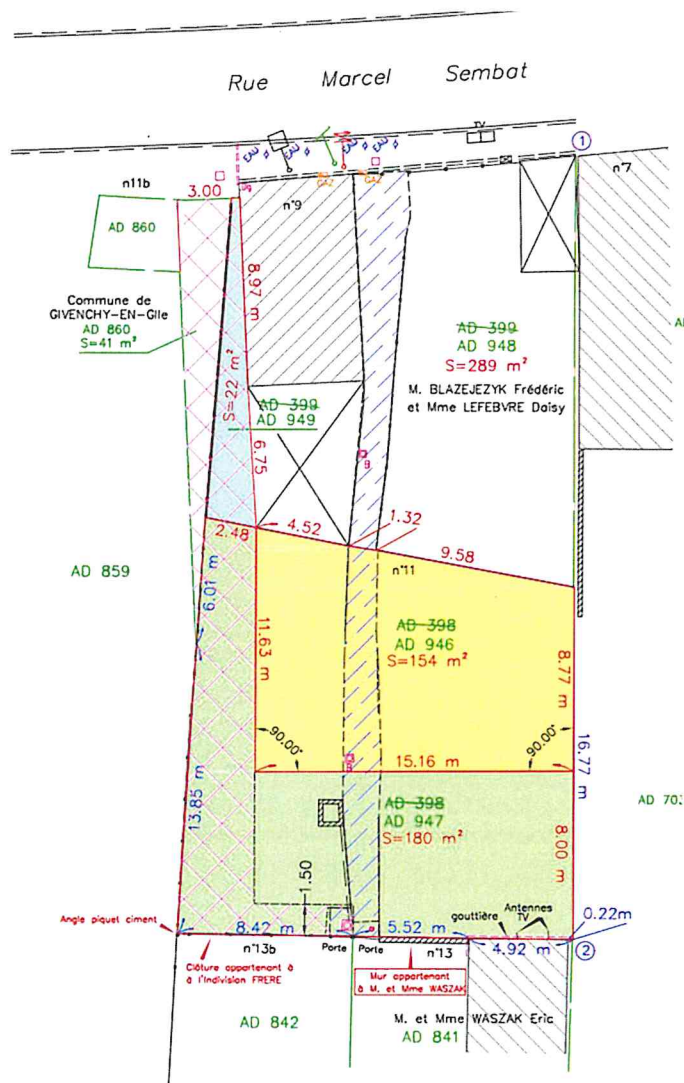
Il s'avère nécessaire, selon les dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, de constater, dans un premier temps, la désaffectation matérielle de la parcelle conditionnant sa sortie du domaine public et dans un second temps, de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé communal.

Cette parcelle avait pour vocation à être exploitée dans le cadre d'une opération d'aménagement avec Maisons et Cités et Pas de Calais Habitat, propriétaires de parcelles jouxtant la-dite parcelle.

Or, les bailleurs ont vendu leur patrimoine à des particuliers.

Il peut donc être acter la désaffectation de la parcelle.

Monsieur et Madame WASCZAK résidant au 13 rue Marcel Sembat ont fait connaitre à Monsieur le Maire leur volonté d'acquérir la parcelle communale dans le but d'aménager un accès pour un véhicule.



Le pôle d'évaluation domaniale de la direction départementale des finances publiques du Pas de Calais a déterminé la valeur de cette parcelle à 2 490 euros.

Il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver la cession de la parcelle AD 860 d'une contenance de 41 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur et Madame WASCZAK pour une valeur de 2 490 euros, charges aux frais des acquéreurs.
- Dit que le notaire mandaté sera Maître QUILTON, notaire à Lens,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette cession.

**Pierre SENECHAL** : C'est vrai qu'il y avait eu un moment un projet d'aménagement, en démolissant pour ceux qui se souviennent la maison des mines dans le fond, mais Maison et Cités a renoncé et a vendu la parcelle, mais Monsieur et Madame WASCZAK n'ont toujours pas accès à leur parcelle. Nous on a plus

aucun intérêt à garder ça. Le prix a été fixé par les domaines, prix à mon sens raisonnable puisqu'ils récupèrent la clôture que l'on a posé.

**Alain DUFRESNE** : La parcelle 860 en fait partie ?

**Pierre SENECHAL** : Non. C'est le petit triangle en haut. Ça leur permet de faire un accès jusqu'à l'entrée de leur maison.

**Alain DUFRESNE** : Que devient la parcelle 859 ?

**Pierre SENECHAL** : Dans l'acte de vente que l'on a conduit ils ont un droit de passage. Cela perdure. Heureusement, sinon ils ne peuvent plus rentrer chez eux. Sincèrement, en regardant, je n'ai jamais compris pourquoi ça avait été découpé comme ça. Pour faire quelque chose sur ce grand rectangle, je n'ai jamais compris pourquoi on a acheté ce petit bout vert, je n'en vois pas l'intérêt.

**Alain DUFRESNE** : Est-ce que ça peut apparaître au procès-verbal ?

**Pierre SENECHAL** : Tout ce que je vous dis sera forcément au procès-verbal. On pourra vous communiquer l'acte de vente où ce sera bien écrit. Je vous rappelle que la loi interdit d'enclaver un terrain.

#### Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Absten-tion	0	
Contre	0	
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.**

#### 7. Convention avec l'entreprise BIRDZ

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le projet de télé-relevé des compteurs d'eau prévu au contrat entre la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et VEOLIA EAU.

L'entreprise Birdz est l'entité choisie par Veolia pour la fourniture de service de télérelève.

Birdz est une société spécialisée dans la fourniture de service de télérelève notamment des compteurs d'eau. Chaque objet communicant collecte des informations (relatives à la consommation d'eau) et les transmet par ondes radio à une passerelle chargée de relayer ces informations vers un centre de traitement.

La mise en place de répéteurs participe à l'accomplissement de divers services d'utilité publique bénéfiques à l'environnement et aux habitants.

Une convention indique les dispositions de ce partenariat.

Il est proposé :

- D'autoriser l'opérateur à installer des répéteurs sur les candélabres d'éclairage public ou autres ouvrages communaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'entreprise Birdz.

#### Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Absten-tion	0	
Contre	0	
	19	Votants



**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.**

**8. Subvention à l'association Tennis de Table des Mingueux Maguettes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle association sportive a été créée le 09/05/2022 sur la commune dans le but de développer l'activité sportive de loisirs.

Par courrier du 20 juin 2022, l'association a sollicité l'octroi d'une subvention de 1 000 euros et l'achat d'une table pour débiter ses activités.

Des crédits budgétaires sont disponibles sur la ligne 6574 – subventions de fonctionnement pour les associations.

Il est proposé de répondre favorablement à la demande de l'association.

**Vote :**

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOOTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.**

**9. Marché intercommunal – Le Panier Local**

Au regard de leurs activités d'intérêt général communes et de la mise en œuvre de leurs compétences respectives, avec la forte volonté de développer une agriculture durable, une production locale de qualité et le développement de l'alimentation durable, des circuits courts de commercialisation dans l'optique de rendre accessible à tous des produits sains, frais et de qualité, la CALL, les communes volontaires et l'IUT de Lens ont souhaité créer collectivement un marché intercommunal mobile regroupant des artisans et producteurs locaux.

Les marchés sont des moments privilégiés pour dynamiser l'économie locale et l'emploi, développer l'attractivité touristique, participer à créer du lien social, favoriser la qualité alimentaire, apporter un soutien aux agriculteurs, aux artisans, aux commerçants, aux structures de l'ESS...

Aussi ce marché mobile permettrait à l'ensemble de nos habitants d'acheter des produits frais de qualité près de chez eux, à un prix accessible, tout en passant un moment chaleureux et convivial.

En outre, le marché sera également le support d'animation et d'action de sensibilisation pour démocratiser l'Alimentation et l'Agriculture Durable sur notre territoire.

Il a été proposé la répartition suivante des rôles dans l'organisation du marché :

- La CALL en partenariat avec l'IUT de Lens porte la conception du marché : mobilisation des exposants dit permanents, contractualisation, outils de communication, établissement des conventions, planification du marché,
- Les Communes organisent la logistique du marché (déclaration, sécurité, matériels, nettoyage...) ainsi que les animations,
- Les exposants s'occupent de la vente de leurs produits (Installation de leurs matériels, présentation, mise en avant...),
- Les autres partenaires organisent les animations du marché.

La convention lie exclusivement la commune signataire et la CALL, qui se fera accompagner opérationnellement par l'IUT de Lens suivant une convention spécifique.

La commune signataire s'engage, sous sa pleine et entière responsabilité, à organiser l'édition du marché intercommunal mobile qui se tiendra sur le territoire de sa commune.

A ce titre la commune signataire s'engage, notamment mais non exhaustivement, à :

- Assurer globalement l'organisation matérielle et logistique de la manifestation,
- Assurer les différentes démarches administratives nécessaires (déclaration...) pour l'organisation de la manifestation (Marchés, vente au déballage, buvette le cas échéant...)
- Mettre à disposition et installer pour les exposants et / ou producteurs locaux, des espaces d'exposition équipés, en fonction des besoins exprimés par les producteurs pour exemple des tables, des bancs, des tonnelles etc. La commune fournira également aux exposants l'électricité ainsi que les boîtiers de raccordement nécessaires,
- Coordonner, mettre en place, par ses propres moyens ou par l'intermédiaire d'un tiers, l'ensemble des installations nécessaires à la bonne tenue de la manifestation et mise en œuvre des animations y afférentes, restauration incluse et ce, conformément aux réglementations en vigueur notamment en matière d'hygiène et de sécurité applicable à ce type d'événement (déclaration, nettoyage...),
- Assurer la coordination logistique et organisationnelle du marché le jour J,
- Veiller à l'utilisation prioritaire et encourager la promotion des produits proposés par les producteurs locaux, pour la partie restauration (en lien étroit avec son comité des fêtes et/ou son association partenaire)
- Le cas échéant, mettre gracieusement un stand à disposition de la CALL, dans des conditions identiques à celles de la présente clause.

La Commune pourra, si elle le souhaite, mobiliser et intégrer des commerçants au marché et /ou d'autres exposants, à condition que ces derniers en respectent la charte et que cela soit en aucun cas au détriment des exposants permanents mobilisés par la CALL. La Commune sera alors pleinement responsable de cette intégration, qui ne fera jamais au détriment des exposants permanents du marché. C'est dans ce cadre que les commerçants présents sur la commune seront conviés à ce marché intercommunal.

La 1<sup>ère</sup> édition du marché pourrait avoir lieu le vendredi 21 octobre prochain.

Il est proposé :

- De valider l'adhésion et la participation de la commune au marché intercommunal « Le Panier Local »,
- Prends acte de la charte et des engagements de la commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document permettant la réalisation de ce partenariat,
- Fixe la redevance des exposants à 3 euros le stand.

**Sabine VANDOMME** : *En ce qui nous concerne, on a déjà évoqué le fait que l'on a un marché existant le jeudi et il n'y a aucune interdiction de convier ces commerçants à participer à ce marché local.*

**Jean-Louis WOUTS** : *Par rapport à ce marché, il aura lieu une fois par an ou plusieurs fois dans l'année ?*

**Sabine VANDOMME** : *C'est une fois par an.*

**Jean-Louis WOUTS** : *Au niveau de la durée, c'est sur la matinée, l'après-midi ?*

**Sabine VANDOMME** : *C'est plutôt en soirée.*

**Jean-Louis WOUTS** : *Autre chose, j'ai vu dans la convention qu'il y avait évidemment la possibilité pour la commune d'organiser des animations. Est-ce qu'il sera possible de solliciter les associations volontaires aux animations ?*

**Pierre SENECHAL** : *Ceux sont des animations autour de l'alimentation.*

**Jean-Louis WOUTS** : *Dans d'autres communes il y a eu des animations musicales.*

**Pierre SENECHAL** : *On pourrait ajouter une animation musicale pourquoi pas, mais on ne va pas faire des trucs sportifs.*

**Sabine VANDOMME** : *Ce n'est pas le but.*

**Patrick BECQUET** : *La confrérie du vignoble pourrait y participer.*

**Pierre SENECHAL** : *Oui, en tant que trésorier je te laisse voir avec eux.*

**Patrick BECQUET** : *Merci Monsieur le Maire.*

**Vote :**

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.**

**10. Convention cynégétique 2022-2026 Bois des Bruyères**

Vu la délibération en date du 7 avril 2022 du syndicat mixte EDEN 62,

La propriété du Département du Pas-de-Calais dénommée « Bois des Bruyères » est mise à disposition du syndicat mixte EDEN62 dans le cadre de la politique Espace Naturel Sensible, conformément aux articles L. 113-8 et suivant du code de l'urbanisme et R. 113-15.

Conformément à ces articles, les terrains propriétés du département du Pas-de-Calais ont été aménagés pour être ouverts au public.

Le terrain propriété du Département du Pas-de-Calais dénommé « Bois des Bruyères » est géré par le Syndicat Mixte EDEN62.

Les missions développées par le Syndicat Mixte EDEN62, définies par ses statuts et la convention d'objectifs signée avec le propriétaire se conforment aux articles du code de l'urbanisme précités, indiquant que les Espaces Naturels Sensibles ont pour vocation la protection d'espaces remarquables (de la faune et de la flore qui s'y trouvent) ainsi que l'aménagement en vue de l'accueil du public afin de découverte. Les aménagements doivent toutefois être compatibles avec la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels.

En conséquence, seuls sont autorisés des équipements légers d'accueil du public ou nécessaires à la gestion courante des terrains, à l'exclusion de tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la préservation de ces terrains en tant qu'espaces naturels.

Les Espaces Naturels Sensibles font partie du domaine public, leurs occupations sont régies par le code général de la propriété des personnes publiques.

Un plan de gestion transcrivant les objectifs assignés au syndicat mixte a été réalisé et validé en comité syndical. Celui-ci indique les orientations de gestion pour l'entretien et la restauration du patrimoine naturel et précise également les espaces dévolus à l'accueil du public.

Pour des besoins de gestion, dans le cadre du maintien des équilibres écologiques du site, des actions de régulation des espèces en surnombre ou pouvant porter atteinte à la qualité des habitats naturels peuvent être nécessaires. Les espèces concernées potentiellement sont les espèces sédentaires chassables et les espèces nuisibles.

Par la mise à disposition des terrains le Département du Pas-de-Calais a transféré le droit de chasse au syndicat mixte EDEN62.

Il appartient donc à ce dernier avec ses adhérents d'organiser la régulation, de définir les règles de sécurité dans le respect de la gestion des terrains acquis et l'engagement à les préserver, à les aménager et à les entretenir dans l'intérêt du public. Pour l'espace Naturel Sensible dénommé « Bois des Bruyères » c'est la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin qui est adhérente du syndicat mixte EDEN62. Elle s'appuie sur la commune de Givenchy-en-Gohelle de par sa connaissance et sa proximité avec les usagers et les acteurs locaux pour l'application de la présente. La Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais propose les plans de chasse chevreuil, les plans de gestion lièvre. Elle délivre les carnets agréés, les bracelets chevreuils, les bagues lièvres, les bracelets sangliers. Elle apporte son concours technique et veille au respect des règles par la présence de ses agents et administrateurs lors des journées de chasse. La FDC62 permet ainsi le concours des acteurs locaux que sont les chasseurs au maintien de la qualité du site.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec EDEN62, la CALL et la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais.

**Pierre SENECHAL** : Je tiens à préciser que les chasseurs des 3 communes se sont mis d'accord. Il n'y aura plus que 2 interlocuteurs pour les 3 sociétés de chasse.

**Vote :**

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.**

## 11. Sorties culturelles

La municipalité souhaite proposer aux Givenchysois une sortie à Le Quesnoy le samedi 8 octobre 2022 et la visite du marché de Noël de Valkenburg (Pays-Bas) le dimanche 11 décembre 2022.

La sortie à Le Quesnoy comprend le transport et les repas. Elle est réservée aux Givenchysois. La sortie au marché de Valkenburg comprend le transport et les entrées au marché de Noël.

Il est proposé d'encaisser la participation des voyageurs fixée à :

Tarifs	Givenchysois	Extérieurs
Le Quesnoy	30 euros	Non
Valkenburg	20 euros	30 euros

En cas de désistement pour maladie, un remboursement pourra être effectué sur justificatif médical. La gestion financière est assurée par la régie « location de salle et activités culturelles ».

Il est proposé :

- De valider l'organisation des sorties culturelles à Le Quesnoy et Valkenburg,
- De fixer la participation des voyageurs conformément à la proposition ci-dessus,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son délégué pour la mise en œuvre de ces sorties.

**Patrick BECQUET** : On a repris l'organisation des voyages. On relance par rapport à l'année dernière où il avait été programmé des voyages et avec la Covid, on avait un marché de Noël qui était très bien à Cologne, malheureusement voilà. C'est pour ça que cette année, on relance.

**Pierre SENECHAL** : On est à combien pour le voyage à La Quesnoy ?

**Patrick BECQUET** : 34, 35 préinscrits.

**Alain DUFRESNE** : Il n'y a pas de limitation de places ?

**Patrick BECQUET** : On part sur un bus de 57 places.

**Jean-Louis WOUTS** : Là comme on valide un voyage que pour les Givenchysois, vous êtes sûrs de remplir ?

**Pierre SENECHAL** : Je pense que oui. On a déjà 37 préinscriptions.

**Vote :**

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ
------	----	--

		Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.**

## 12. Organisation d'un week-end « Remise en bière »

La municipalité souhaite organiser un festival « Remise en bière » les 22 et 23 octobre 2022 à la salle des fêtes.

Sur ces deux jours, le public pourra découvrir plusieurs bières artisanales et pourra profiter des animations musicales proposées.

L'entrée sera gratuite.

Une participation de 100 euros pour le week-end sera demandée aux brasseurs.

La commune prendra en charge les dépenses liées aux concerts et la SACEM.

La gestion financière est assurée par la régie « location de salle et activités culturelles ».

Il est proposé :

- De valider l'organisation de cette manifestation culturelle.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son délégué pour la mise en œuvre de ce week-end.

**Patrick BECQUET** : On va pouvoir déguster plusieurs bières proposées par des Micro-brasseurs.

**Pierre SENECHAL** : L'organisation de ce week-end est conditionnée aux engagements des brasseurs. Aujourd'hui, ils nous ont dit oui, mais ce n'est pas encore un accord ferme et définitif.

**Jean-Louis WOUTS** : C'est un festival que vous voulez faire de façon récurrente ?

**Pierre SENECHAL** : Nous nous ne voulons rien, ce projet est à l'initiative de 2 de nos employés qui ont dit nous on voudrait organiser quelque chose. On a envie. Si ça marche pourquoi ça ne serait pas repris l'année suivante ?

**Jean-Louis WOUTS** : Est-ce que vous pouvez nous donner une idée du budget ?

**Patrick BECQUET** : Pour la Sacem, on a un contrat à l'année.

**Pierre SENECHAL** : Environ 1 000 € avec les groupes à peu près.

**Patrick BECQUET** : En sachant que s'il y a participation de brasseurs, il y a la participation de 100 € par brasseur.

**Pierre SENECHAL** : On verra si ça marche, c'est vrai qu'il y a de gros événements autour de la bière un peu partout maintenant.

**Vote :**

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.**

### 13. Motion « soutien aux communes minières »

**Pierre SENECHAL** : *Je passe la parole à Jérôme BRUYERE.*

La loi du 22 août 2021 « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » intègre un volet sur le Code minier.

Malgré l'attente d'une réforme profonde et les amendements au projet initial apportés par le travail parlementaire, les évolutions relatives au Code minier demeurent très incomplètes.

La complexité des sujets relatifs aux risques anthropiques et environnementaux des exploitations minières exige une réforme ambitieuse pour créer le modèle minier français du 21<sup>ème</sup> siècle.

Pourtant, les enjeux liés à « l'après-mine », notamment l'évolution du régime de responsabilités des risques miniers résiduels et de la fiscalité minière, demeurent totalement absents du projet porté par le Gouvernement.

De plus, le recours aux ordonnances gouvernementales démontre une restriction majeure de la concertation, pourtant nécessaire, avec les territoires et l'ensemble des parties prenantes dont l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Considérant l'importance d'une réforme en profondeur du Code minier pour répondre notamment aux problèmes de « l'après-mine » rencontrés par les collectivités locales et les citoyens,

Considérant que 10 % des communes métropolitaines sont concernées par une activité minière passée, représentant plus de 4.5 millions de personnes,

Considérant les exploitations minières en cours ainsi que le développement d'exploitations futures, notamment les « terres rares »,

Considérant les enjeux stratégiques mondiaux sur les matières premières et les énergies, ainsi que les exigences de protection des populations et de l'environnement,

Considérant l'absence de prise en compte des problèmes liés à « l'après-mine »,

Considérant que ce statu quo fait supporter aux collectivités locales les charges financières inhérentes aux risques miniers résiduels et aux dommages miniers à la place de l'Etat,

Le Conseil Municipal demande solennellement au Gouvernement d'ouvrir un véritable débat national sur le Code minier, afin de construire un modèle minier juste et responsable avec l'ensemble des acteurs locaux et nationaux.

**Jean-Louis WOUTS** : *Du coup, ça veut dire que d'autres communes vont aussi y aller.*

**Jérôme BRUYERE** : *Je pense que pour toutes les communes minières du coin, ça va être très suivi. Oui, c'est un peu logique.*

**Jean-Louis WOUTS** : *Ça n'a rien à avoir avec la sécheresse ?*

**Pierre SENECHAL** : *Non. La sécheresse c'est un problème d'argile qui gonfle et qui dégonfle.*

**Jérôme BRUYERE** : *Il faut que nous soyons vigilants sur les conséquences, il y a un vrai moratoire, c'est plus une motion pour demander une consultation.*

**Pierre SENECHAL** : *Comme vous avez parlé d'argile, si vous connaissez des personnes qui ont des fissures dans leur maison, n'hésitez pas à faire remonter l'information à la Mairie. Il faut juste faire un courrier et quelques photos.*

#### Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.**

## 14. Questions diverses

Déposées le 19/09/2022 par Jean Louis WOUTS

1 ) En référence à la communication de la récente fête du village, comment se fait-il que toutes les activités associatives de la commune n'aient pas été "promotionnées" par la mairie ?

**Pierre SENECHAL** : Vous l'avez inventé celui-là ?

**Jean-Louis WOUTS** : On a regardé dans le dictionnaire.

**Pierre SENECHAL** : Je ne le connaissais pas.

**Alain DUFRESNE** : Ça existe.

**Pierre SENECHAL** : Ça ne m'étonne pas tout est écrit dans le dictionnaire. Je crois que c'est Valérie qui pour notre groupe va apporter une réponse.

**Valérie TIELEMANS** : On attend tout à fait votre question. La fête du village a été coordonnée par Madame FOURNIER avec l'aide de bénévoles qu'on remercie vivement pour leur implication. Madame FOURNIER est absente ce soir, donc nous vous proposons de renouveler votre question lors du prochain Conseil municipal. Alors je vous explique, en effet, chacun d'entre nous coordonne des projets et même si tout le monde apporte sa pierre à l'édifice, ça nous paraît important que ce soit le porteur du projet qui anime et réponde aux questions concernant son projet.

**Jean-Louis WOUTS** : On verra si on reformulera la question au prochain Conseil.

**Pierre SENECHAL** : Au prochain Conseil elle sera là, c'est difficile de répondre.

**Alain DUFRESNE** : On considère que la fête du village c'est une vitrine, donc on fait voir un peu tout ce qui est dans le village.

**Pierre SENECHAL** : Oui je ne dis pas le contraire, après parfois il faut aussi vouloir participer.

2 ) Compte tenu du contexte actuel, quels sont les plans d'actions prioritaires de la commune en matière d'économies d'énergie ?

**Olivier EVRARD** : Merci pour votre question, même si on l'aurait formulé différemment. Vous dites "compte tenu du contexte actuel", sachez que nous n'avons pas attendu le contexte actuel pour nous préoccuper des économies d'énergie.

Pour rappel, notre campagne électorale avait pour fil rouge la légende du colibri => chacun sa part en matière de sobriété énergétique ! et c'est ce que nous faisons !

Donc depuis 2020 :

=> nous avons réalisé un bilan énergétique avec le concours des services de la CALL qui nous permet d'avoir une vue d'ensemble sur nos consommations et de prioriser nos actions

=> nous avons isolé efficacement les vestiaires du stade

=> nous avons travaillé sur l'éclairage public et dernièrement l'intensité de l'éclairage diminué de 50% de 22h à 6h. A savoir, entre 2014 et 2021 la facture d'électricité de l'éclairage public a diminué de 34%, et malgré les hausses de tarifs successives (de 23 200 € en 2014 à 16 000 €/an). C'est d'ailleurs l'occasion de rappeler qu'on inscrit nos actions dans la continuité du mandat précédent.

=> le prochain investissement en matière d'économies d'énergie sera le changement de la chaudière de la mairie (une étude est en cours, nous la recevrons d'ailleurs la semaine prochaine)

=> nous avons construit un nouveau plan d'entretien des espaces verts de la commune qui favorisera les jachères fleuries et diminuera l'utilisation d'outils mécaniques et la consommation de carburant. C'est l'occasion de rappeler aussi l'engagement des services techniques et administratif dans la sobriété énergétique.

Une équipe administrative soucieuse des petits gestes qui, mis bout à bout, représentent de réelles économies d'énergie (lumière, débranchement du petit matériel, utilisation raisonnée du papier, de l'encre, utilisation de la Zoé pour les déplacements). Un service technique qui travaille au quotidien sur les économies d'énergie (installation de détecteurs de présence pour éviter l'éclairage inutile et les oublis, luminaires défaillants sont toujours remplacés par des systèmes à LED, déplacements en vélo électrique quand ils le peuvent)

=> les matériaux pour la construction de la boulangerie ont été choisis pour leur haute performance énergétique, c'était un critère important pour nous.

... et pour revenir à votre question, nous n'avons pas DES plans d'actions prioritaires mais bien UNE priorité : la sobriété énergétique. C'est d'ailleurs mon rôle au sein du groupe majoritaire depuis le début de ce mandat : organiser une réflexion transversale en matière de sobriété énergétique sur tous les projets que nous portons !

Cette gestion maîtrisée des dépenses en énergie nous permet de continuer d'investir et de tenir notre politique budgétaire et notamment notre politique fiscale (pas d'augmentation des impôts depuis 8 ans)  
[Pour les habitants : distribution de kits d'économie d'eau, maintien du service de proximité La Poste, plan de circulation pour sécuriser et favoriser les utilisateurs pédestres et cyclistes, une boulangerie qui évite nombres déplacements motorisés,...]

**Jean-Louis WOUTS** : Sur l'éclairage de l'Eglise, aujourd'hui l'éclairage c'est toute la nuit et il n'y a pas de baisse d'intensité.

**Valentino ALLART** : On ne peut pas revenir dessus tant qu'on n'a pas remplacé par de la LED.

**Pierre SENECHAL** : Je vous rappelle que le coût de l'éclairage est de 16 000 € / an. Ça va être très difficile d'aller gratter encore.

**Olivier EVRARD** : On a bien diminué.

**Jean-Louis WOUTS** : Après il y a des communes, ça se discute qui envisage la fermeture de l'éclairage public la nuit.

**Pierre SENECHAL** : Je suis tout à fait d'accord avec vous, on a eu une longue discussion et chacun d'entre nous avait ramené des articles et toutes sortes d'arguments. Il y a franchement 2 écoles. Il y a une école qui effectivement dit il faut couper et il y a une école qui dit aussi que quand il fait noir, les voleurs se déplacent très bien sans être vus. Alors pour 16 000 € est-ce qu'on va prendre le risque ? Je ne sais pas.

**Jean-Michel HULOT** : Il faut continuer de passer en LED dès que c'est possible et on fera les économies au fur et à mesure.

3 ) Suite aux récents incidents, dans quel état se trouve le réseau d'assainissement du village ?

**Pierre SENECHAL** : De quels incidents parle-t-on ?

**Alain DUFRESNE** : La rue Evrard, La rue Ferrand et la rue Renan tout en bas, il y a eu un affaissement de la chaussée.

**Pierre SENECHAL** : C'est un seul événement ça.

**Alain DUFRESNE** : Devant chez Madame CAMPHIN, ça fait un 2<sup>ème</sup>.

**Jean-Louis WOUTS** : Des débordements dans la rue Jean Jaurès.

**Pierre SENECHAL** : Dans la rue Jean Jaurès, il n'y en a quasiment pas. Si vous comparez la rue Jean Jaurès à ce que s'était avant que la Communauté d'Agglomération fasse des travaux, là oui on avait des piscines. Je connais au moins 3 personnages ici qui lorsqu'il y avait de fortes pluies aller faire la circulation pour éviter les accidents et qui revenaient trempés parce que les gentils chauffards s'amusaient à rouler comme des fous dans l'eau pour les éclabousser. Non, effectivement, il y a eu un incident au croisement des routes que vous avez cité et un incident devant chez Madame CAMPHIN. Pour rappel, l'assainissement c'est de la compétence de la Communauté d'Agglomération. Chaque fois qu'il y a un problème la CALL et son prestataire VEOLIA interviennent toujours avec diligence. On a pu le constater chez Madame CAMPHIN puisque le problème a été résolu dans les 48h. Pour votre information, je vous le dis quand même Givenchy en Gohelle c'est 11 kms linéaires en assainissement, pour la CALL, 36 communes c'est 1 500 kms. Donc on représente 0.7% de linéaire total d'assainissement de la CALL. En 2017, le prestataire a fait passer la caméra sur 3 kms, en 2018, passage de la caméra sur la totalité de la rue Dégréaux et rue des Alouettes, en 2019 passage complet de la caméra sur la totalité de Givenchy en Gohelle, en 2019 13 kms de curage, en 2020, 11 kms, en 2021, 12 kms. Pour vous donner un ordre de grandeur en 2019, 60 000 € de travaux sur notre réseau au niveau de la résidence du 08 mai, c'était le changement des pompes. Guillaume pourrait vous en parler. 2020, 11 000 € pour le carrefour Jean Jaurès et 80 000 € pour les vannes de la rue des alouettes avec mise en place d'un système innovant et performant, d'ailleurs Monsieur WOUTS vous aviez interrogé la CALL. Il n'y a d'ailleurs que 2 endroits en France où ce système a été installé, c'est Nîmes et Givenchy en Gohelle. Bien entendu tous ces montants de travaux sont à la charge de l'Agglomération, pas à la charge de la commune. Je vous donne la conclusion qu'émet VEOLIA sur notre réseau d'assainissement : « Le réseau d'assainissement de Givenchy en Gohelle va bien et quand il y a un désordre, il est vite réparé ».

4 ) En référence à l'article de la Voix du Nord du 30 aout dernier, au sujet de la boulangerie, vous indiquez , M Sénéchal, que vous comptez faire des travaux, de même nature, de l'autre côté du bâtiment de la mairie pour un commerce, en évoquant qu'il vous faut "convaincre l'opposition" : que voulez-vous dire par là ?

**Pierre SENECHAL** : Avant de passer la parole à Jérôme, je tenais à dire que ce n'est pas moi qui aie cité La Voix du Nord.



**Jérôme BRUYERE** : On part de cet article. Donc quand j'ai vu la question, j'ai relu l'article et j'ai essayé de comprendre. A quel moment Monsieur le Maire dit qu'il faut convaincre l'opposition. J'ai cherché et à aucun moment Monsieur le Maire le dit. « Convaincre l'opposition » est une interprétation purement journalistique. On est d'accord ?

Monsieur le Maire, je ne vois pas comment on pourrait répondre à cette question puisqu'on n'a jamais pensé à convaincre l'opposition. On va essayer d'élargir un peu le propos. Dans le Conseil municipal on a un groupe majoritaire et un groupe d'opposition. Le groupe majoritaire met des projets en place et propose des projets. Nous débattons ici, mais quelque part à la fin vous avez le droit de vous y opposer, de vous abstenir ou de suivre les projets. Donc convaincre, quelque part, ce n'est pas le but premier. Le but Premier étant de monter des projets qui sont bien, qui sont pour les habitants, de travailler pour les habitants. Après le problème de tout ça c'est le problème de la dame qui est là-bas dans le fond et la Voix du Nord. Essayer de nous poser une question sur quelque chose qu'on n'a pas dit, je ne vois pas comment on pourrait y répondre.

**Alain DUFRESNE** : C'est bien que vous parliez de guillemets.

**Jérôme BRUYERE** : Je vous en prie.

**Alain DUFRESNE** : Ça fait l'objet de la question suivante. Monsieur BRUYERE, en définitif le groupe minoritaire ça se résume en quoi ? De lever la main et de dire je suis pour, contre. Laissez-moi finir Monsieur BRUYERE, je ne vous ai pas interrompu, ok ? Donc là effectivement la question qui était posée, on dit on veut faire quelque chose derrière. On dit qu'on veut reprendre le local pour faire quelque chose.

**Pierre SENECHAL** : Pourrait !

**Alain DUFRESNE** : Il ne faut pas oublier qu'il y a la musique. Moi ce que je remarque c'est que vous êtes sur la défensive. Nous on posait la question simplement puisqu'on a L'Amical Laïque et la musique qui fait partie d'un des 2 logements. C'est la question qu'on vous posait.

**Jérôme BRUYERE** : A bah elle n'est pas bien posée votre question alors.

Si vous posiez qu'est-ce qu'on fait de l'Amical Laïque et de la musique si on fait quelque chose dans les 2 logements ? Là la question portait sur qu'est-ce que vous entendez par « convaincre l'opposition ». Monsieur le Maire n'en a jamais parlé. Vous arrivez, il y a un journaliste qui émet une hypothèse, vous arrivez avec l'hypothèse du journaliste et on devrait répondre aux fantasmes journalistiques. On n'a pas à répondre à ça. On n'en a pas parlé.

**Alain DUFRESNE** : Je ne vois pas ce qui vous gêne.

**Jérôme BRUYERE** : Bah je vais vous prendre un exemple, si jamais vous n'y connaissez rien en football et que je viens vous demander ce que vous pensez de la composition de l'équipe de France, et bien on n'en sait rien. Moi je ne vois pas ce qu'on peut vous répondre.

**Alain DUFRESNE** : Bah vous pouvez répondre simplement.

**Jérôme BRUYERE** : Je vous ai répondu simplement. On ne peut pas répondre.

**Alain DUFRESNE** : Ce n'est pas une réponse.

**Jérôme BRUYERE** : Bah ce n'était pas une bonne question.

**Alain DUFRESNE** : C'est de dire bah là on envisage de faire ça et comme vous êtes là, on envisage un dialogue pour placer.. Voilà c'est tout.

**Pierre SENECHAL** : Je voudrais intervenir 2 secondes parce que c'est quand même moi qui aie cité, Monsieur SENECHAL. La Voix du Nord prend des précautions, c'est des guillemets et quand elle cite quelqu'un elle met en italique. Vous pouvez regarder la phrase il n'y a ni les guillemets ni l'italique. Donc je n'ai pas dit ça. De là, je ne peux pas répondre, c'est une interprétation de la journaliste et qui dit ce qu'elle veut, on est dans un Pays libre. Ensuite, vous développez une 2<sup>ème</sup> question. Bah faites-moi au moins la grâce de penser que si un jour nous avons l'idée de faire ça, on ne mettrait pas les gens dehors. Ce serait quand même complètement stupide et idiot de prendre l'activité musique et de dire aller dehors et tant pis pour vous. Non, si un jour on devait faire ça, d'ailleurs on en est très loin, je pense qu'on a bien d'autres idées et bien d'autres solutions. Evidemment qu'on trouverait une solution de replis pour la musique et l'Amicale Laïque, c'est évident. Il ne faut pas se sentir persécuté quand même. Vous auriez dû poser votre question, Monsieur le Maire, vous voulez faire quelque chose là-bas, quel est notre avenir ? Là j'aurai compris. Après vous pouvez interroger la Voix du Nord pour voir ce qu'il voulait dire par là. Moi je pense qu'ils faisaient référence à un précédent article quand vous aviez dit Monsieur WOUTS que c'était trop cher, que vous n'étiez pas convaincu du choix que l'on avait fait. D'ailleurs vous n'étiez pas convaincu puisque vous n'avez voté aucune délibération sur cette boulangerie.

**Jean-Louis WOUTS** : On a voté la subvention.

**Pierre SENECHAL** : La dernière délibération. Si je reprends la genèse j'en ai au moins 4 -5 que vous n'avez pas voté. Et la subvention n'a jamais permis de construire cette boulangerie.

**Jean-Louis WOUTS** : Par rapport à la subvention de l'Etat, a priori on n'avait pas ces montants là au départ. Tant mieux pour la commune.

**Pierre SENECHAL** : Pourtant ces informations vous ont été données par Monsieur VEGA en commission des Finances, mais bon...Et c'est votre droit. Vous n'avez pas voté la boulangerie, c'est tout à fait votre droit. Nous on l'a votée. C'est un de nos projets, on est 16 et on l'a fait. Pour autant je n'ai jamais dit que le rôle de l'opposition c'était de dire bêtement non ou oui. Un jour vous m'avez dit là dans cette assemblée, on ne l'aurait pas fait là cette boulangerie, alors je me suis dit, ils vont me dire où ils veulent la faire. Mais vous n'avez jamais dit où vous vouliez la faire. Si vous avez des propositions à faire, faites-les. Si elles nous semblent judicieuses, on en a toujours plus dans 19 têtes que dans 16, et bien on les appliquera. Si elles ne sont pas judicieuses on ne la gardera pas. Vous savez quand on se réunit à 16, il m'arrive de faire des propositions qui ne sont pas retenues par le groupe. C'est comme ça que ça fonctionne, ça s'appelle du brainstorming. Et là vous savez on a eu une idée au mois de septembre et en octobre ça évolue, parce que les collègues repartent le soir avec cette idée en se disant ce n'est pas comme ça qu'on devrait faire c'est autrement, voilà. Franchement si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à les faire. Le rôle de l'opposition ne se résume pas à s'asseoir et dire non, en tout cas ce n'est pas comme ça que je le conçois. Maintenant c'est vrai qu'après et ça on en a déjà beaucoup discuté, nous sommes 16, si on a envie de passer un projet, il passera.

**Alain DUFRESNE** : Le problème est effectivement dans l'article du journal et on va effectivement demander au journaliste de s'expliquer.

**Pierre SENECHAL** : Encore une fois, ce n'est pas moi qui cite la Voix du Nord.

5 ) Vous avez obtenu par le groupe majoritaire d'ester en justice et donc de mettre sur la place publique différentes affaires : où en sommes -nous à l'heure actuelle ?

**Pierre SENECHAL** : Alors avant de mettre sur la place publique, je suis comme vous, je suis allé voir ce que ça voulait dire exactement. Moi je l'ai mis avec des guillemets et en italique. Ça veut dire, divulguer, dire diffuser, dire à tout le monde. Je ne crois pas qu'il soit dans nos habitudes de mettre les affaires en justice sur la place publique, bien au contraire, parce que ce serait une erreur qui pourrait nous coûter cher, qui pourrait porter un grave préjudice à la commune. Pour le reste, de quelles affaires parlez-vous car vous savez pertinemment que nous en avons plusieurs.

**Alain DUFRESNE** : Je vous demande simplement de faire un bilan.

**Pierre SENECHAL** : Oui mais encore.

**Alain DUFRESNE** : Puisque dans un précédent Conseil municipal vous avez bien cité 2 affaires, 3 affaires avec Bouygues et c'est de savoir où on en est sur ces affaires.

**Pierre SENECHAL** : Je vais vous répondre, mais si vous me coupez la parole je n'y arriverais pas.

**Alain DUFRESNE** : Et c'est la place publique à partir du moment où on en parle en Conseil municipal, il y a un compte rendu.

**Pierre SENECHAL** : Non, non Monsieur DUFRESNE. Permettez-moi de vous arrêter une seconde. Si la délibération vient en Conseil municipal, c'est parce que c'est la loi. C'est différent de mettre au Conseil municipal une chose qui relève de la loi et d'aller dehors raconter à tout le monde ce qui s'y passe. C'est tout à fait différent. Moi je suis respectueux de la loi. Tout ce qui n'est pas jugé, je n'en parle jamais et je me suis toujours bien gardé d'en parler. Moi je vous demande de quelles affaires parlez-vous ? Moi je ne sais pas donc je me garderai bien de dire quoi que ce soit. Toutefois si vous vous avez une communication à faire allez-y. Je ne vous en empêche pas.

**Alain DUFRESNE** : Non, je ne ferai pas de communication dans la mesure où c'est à vous de représenter la Commune dans ces affaires.

**Pierre SENECHAL** : Monsieur DUFRESNE, la prochaine fois demandez-moi où en êtes-vous sur telle affaire et je vous répondrai. Là aujourd'hui on en a tellement entre les permis de construire et le reste...

**Alain DUFRESNE** : Donc là vous voulez quoi que je cite les affaires ?

**Olivier EVRARD** : Bah là c'est fini.

**Pierre SENECHAL** : Comment voulez-vous que je vous réponde je ne sais pas de quelles affaires en cours il s'agit.

**Alain DUFRESNE** : Il y a 3 affaires en cours.

**Pierre SENECHAL** : Monsieur DUFRESNE, mettez-vous un petit peu au courant, venez me voir je vais vous montrer tout ce qu'on a comme affaires. On en a beaucoup plus que ça dont on n'est pas à l'origine et dont on a hérité de mon prédécesseur. Donc je ne peux pas vous répondre, sinon il fallait que je vienne avec tous les dossiers.

**Clôture de séance : 20h16**

**Nombre de membres  
en exercice:** 19

**Séance du jeudi 22 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Pierre SENECHAL

**Présents :** 16

**Sont présents:** Pierre SENECHAL, Valentino ALLART, Virginie BARLET, Patrick BECQUET, Monique DEFONTAINE, Martine GLODEK, Jean-Michel HULOT, Geneviève BACQ, Valérie TIELEMANS, Laurent BINIENDA, Jérôme BRUYERE, Sabine VANDOMME, Virginie NOE, Olivier EVRARD, Jean-Louis WOUTS, Alain DUFRESNE

**Votants:** 19

**Représentés:** Annie Claude FOURNIER, Guillaume VEGA, Bernadette CAMPHIN

**Secrétaire de séance:** Sabine VANDOMME

SENECHAL PIERRE 	ALLART VALENTINO 	FOURNIER ANNIE CLAUDE 	VEGA GUILLAUME
BARLET VIRGINIE 	BECQUET PATRICK 	DEFONTAINE MONIQUE	GLODEK MARTINE 
HULOT JEAN MICHEL	BACQ GENEVIEVE 	TIELEMANS VALERIE	BINIENDA LAURENT 
BRUYERE JEROME 	VANDOMME SABINE	NOE VIRGINIE 	EVARD OLIVIER 
WOUTS JEAN LOUIS 	CAMPHIN BERNADETTE 	DIFRESNE ALAIN 	